



Manquement au rendez vous du spip et de soins

Par **bischoff**, le **21/04/2012** à **17:43**

Bonjour,
je vous ecrit parce que j 'avais un rdv au jap ce vendredi 20avril 2012 pour un debat contradictoire parce que je fais pas les soins pour une revocation du sursis vu que je repond pas au convocation du spip sachant que je risque 2 ans et 5 mois de prison savoir si je sais malheureusement que je vais etre incarcérer ma peines j'aimerais savoir si c'est la police qui viendra me chercher chez moi ou si je reseverai une convocation par le jap a me presenter a la maison d'arret un certain jour ou si j'aurez un mandat d'arret contre moi ?
MERCI BIEN DE ME REPONDRE

Par **chris_ldv**, le **19/11/2012** à **18:15**

Bonjour,

Un débat contradictoire signifie que chacun expose ses arguments.

Si vous avez une explication recevable pour votre refus de soins il vous appartient de l'exposer.

Cordialement,

Par **Juchl**, le **30/09/2020** à **18:01**

Bonjour

Mon copain est actuellement sous bracelet électronique pour une durée de 4 mois qu'il a finit dans 20 jours (il sort de 18 mois de prison et il était censé lui rester 2 ans) et il a loupé 2 rdv spip le premier il a justifié son absence et le deuxième qui était censé être ce matin avec un psy pour ces soins il a pas pu y aller et compte appelé que demain matin pour s'excuser et déplacer le rdv, pensez vous qu'il va avoir des gros ennuis ??? Merci de vos réponses